

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 février 2021

VISANT À PROTÉGER LES JEUNES MINEURS DES CRIMES SEXUELS - (N° 3796)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL15

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE 1ER BIS B

À l'alinéa 2, après la première occurrence du mot :

« et »,

insérer le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.